

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE

Conseil d'Administration du 9 février 2016

Présent(e)s : Mme Bertrand, Mme Chevalier, M. Letissier, Mme Chaumont, M. Perez, M. Bondoux, Mme Tagger, Mme Bellanger, Mme Flament, Mme Erdmann Dulac, Mme Tridon, Mme Oursel, Mme Roumanet, Mme Thévenon, M. Trintzius

Excusé(s) : M. Bondoux quitte la séance à 19h00 (procuration à Mme Oursel), M. Renard (pouvoir à Mme Flament), M. Grunenwald (pouvoir à Mme Chevalier), M. Mourin, Mme Polski, Mme Maupas, M. Roussier (pouvoir à Mme Bertrand), M. Fertier (pouvoir à Mme Chaumont)

Le Quorum étant atteint, la séance est ouverte par Mme Bertrand à 18h40. Mme Bertrand excuse Mme Petit, absente en raison du conseil d'administration du lycée François Villon. Mme Bertrand propose de finir l'ordre du jour par le Débat d'Orientation Budgétaire, ce qui permettra peut-être à Mme Petit d'y participer.

1. Validation des comptes rendus synthétiques des CA du 18 novembre 2015 et du 20 janvier 2016

Les deux comptes rendus sont adoptés à l'unanimité.

2. Liste des conventions, marchés ou contrats signés depuis le 18 novembre 2015

Mme Taillé-Polian précise que les analyses bactériologiques se doubleront d'audits annuels dans les cuisines centrales.

3. Délibération relative aux tarifs des séjours vacances été 2016

Les tarifs sont identiques à ceux de l'année dernière, à l'exception de la création des tranches 9 et 10.

Mme Tridon trouve les tarifs 9 et 10 très élevés, et s'interroge sur le brassage social, que ce type de tarif pourrait empêcher.

Mme Bertrand précise que le tarif 10 est appliqué à des familles disposant de 15000€ par mois.

Mme Erdmann Dulac trouve au contraire que les tarifs 9 et 10 sont assez bas.

Mme Taillé-Polian précise que même les tarifs les plus élevés ne couvrent pas la totalité du coût réel facturé à la caisse des écoles, qui varie de 420€ à 465€ pour les séjours de 5 jours, et de 580€ à 950€ pour les séjours de 10 jours.

Comme d'habitude, nous reprenons les tarifs Ville de Paris afin de bénéficier de la subvention.

Le tirage au sort est prévu le 23 mars à partir de 10h30, salle 112.

La brochure présentant les séjours et modalités d'inscription sera disponible le 16 février prochain, en 2000 exemplaires dans les écoles et en téléchargement sur le site de la Caisse des Ecoles. Les inscriptions pour la participation au tirage au sort sont à faire parvenir à la Caisse des Ecoles avant le

16 mars, par dépôt à la Mairie ou envoi par mail. 320 places sont disponibles. Puis les familles seront reçues entre le 29 mars et le 15 avril pour les inscriptions définitives, dans l'ordre du tirage au sort.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Subvention aux écoles sur projets spécifiques

La commission des finances a validé l'ensemble des projets, à l'exception du projet du 20 Chantin, pour lequel il manquait la validation de l'inspection et le budget prévisionnel. Les documents ont été demandés à la directrice de l'école. Les documents n'étant toujours pas parvenus à la Caisse des Ecoles ce jour, Mme Bertrand ne soumet pas cette subvention au vote.

Le projet pourra être proposé au prochain conseil d'administration, si les conditions requises sont réunies.

5. Débat d'orientation budgétaire

Mme Bertrand présente le document d'orientation budgétaire.

L'année 2015 a été une année de transition : nouvelle cuisine et modification du schéma d'organisation. La Caisse des Ecoles a connu une hausse sensible de son budget en 2015, qui est cependant moindre que les prévisions ne pouvaient le laisser penser. Le solde de l'année 2015 sera donc positif.

Le budget primitif 2016 sera construit en tenant compte des évolutions principales suivantes :

- ❖ Alimentation (environ 30% du budget de fonctionnement)
 - Objectif de franchir le seuil des 40% d'alimentation durable (l'année 2015 se termine avec un passage de 36 % à 39%)

Amélioration de la qualité de la viande via la prise en compte de cahiers des charges de production plus exigeants (Bleu Blanc Cœur). Mme Thévenon s'interroge sur le niveau de contrôle mis en œuvre. La procédure est très complète, et peut être trouvée sur le site de l'association (contrôles réalisés sur toute la chaîne de production, des producteurs de céréales aux éleveurs)

- Mise en œuvre du projet « anti-gaspi », qui aura des conséquences en termes d'économies (diminution des rations sur certaines composantes type sauces) et de dépenses nouvelles (introduction de produits coûteux mais mieux mangés par les enfants type « blancs de poulet »)
- Mise en œuvre du système de pré-inscription dans les centres de loisirs

Amélioration de la gestion et diminution de l'usage des surgelés (augmentation de la qualité).

- Centralisation des livraisons des produits réfrigérés sur Lafenestre

Objectifs de diminution des prix alimentaires (qui incluent la dimension logistique), amélioration des conditions de travail dans les cuisines sur place, gain environnemental, meilleur accès à la commande publique pour les petits producteurs.

Ce projet nécessite la création d'un poste de magasinier et d'un poste de chauffeur.

Mise en place en septembre 2016.

- Amélioration du suivi du coût des repas (création de deux indicateurs en amont et en aval).
- ❖ Ressources humaines (50% du budget de fonctionnement)
 - Evolution « naturelle » de la masse salariale
 - Poursuite de la dé-précarisation
 - Gestion des effectifs, en diminution du fait de nombreux départs en retraite et de la poursuite de la mise en œuvre du schéma de production de 2008 (passage en self du 12/14 Alésia, passage en satellite du 133 Vercingétorix). Diminution de 4 postes au global, une fois ajoutées les créations de poste magasinier et chauffeur. Il est précisé que ces suppressions de postes ne correspondent pas à des licenciements, mais à des non remplacements de départs en retraite.
 - Instauration d'une participation de la Caisse des Ecoles à une complémentaire santé pour les agents (prise en compte en demi-année, l'impact budgétaire total devra être débloqué à partir de 2017). Le comité Technique a fait le choix de recourir à la procédure de la labellisation.
- ❖ Amélioration de l'appareil de production
 - Passage en self du 12/14 Alésia
 - Lafenestre pour mise en œuvre centralisation livraisons.

Ce projet fera l'objet d'une étude ergonomique globale, afin de prendre en compte tous les aspects de ce projet : locaux, matériels de manutention, de dispatching, et de livraison des denrées alimentaires, organisation du travail... Cette étude aura un coût nul pour la Caisse des Ecoles, car elle est prévue dans le cadre de notre contrat avec Efficience (médecine préventive).

- Mises en conformité (mise en œuvre des préconisations des services vétérinaires)
- ❖ Les recettes devraient être sensiblement les mêmes, la Ville de Paris n'ayant pas prévu de revoir le calcul du Prix de Revient des Repas cette année. L'augmentation des recettes familles (environ 7%) due aux tarifs 9 et 10 n'augmentera pas le budget de la Caisse des Ecoles, ces recettes prévisionnelles venant en déduction de la subvention de la Ville.
- ❖ La subvention qualité est prévue à la hausse, en raison de notre politique volontariste en termes d'alimentation durable
- ❖ La gestion des impayés s'avère moins favorable, avec une augmentation des impayés en lien avec la réduction des délais de paiement (liée à l'audit de la DGFIP).
- ❖ Baisse de la subvention « séjours de vacances », qui est calculée sur le réalisé de l'année précédente.

Le conseil d'administration acte la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Le vote du budget primitif est programmé le 22 mars (commission des finances le 16 mars).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00